

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et leyée à 20h10.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas | AVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETIT|EAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières**: M. Roland DEMESMAY **Braillans**: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) **Busy**: M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagney : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du I.I.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au I.I.I) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Novillars: M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) Saône: M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) Torpes : M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents: Auxon-Dessus: Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: M. Jean-Claude FORESTIER Franois: Mme Françoise GILLET Gennes: Mme Maryse MILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré: M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Maryse BILLOT Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), JS. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), MN. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, JM. FAIVER, JP. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires: M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), JP. TAILLARD (jusqu'au 2.8), JM. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, JM. CAYUELA (à partir du 1.1.2), JP. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002186

Rapport n°4.2 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'ADEME et du FEDER

Renouvellement du processus Cit'ergie -Demande de subvention auprès de l'ADEME et du FEDER

Rapporteur: Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission: Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire

BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Plan Climat Energie Territorial » (Fonctionnement)

Montant du BP 2013:

Dépenses : 209 000 € (enveloppe) Recettes: 105 000 € (enveloppe)

Montant de l'opération : Dépenses : 45 000 €

Recettes: 22 500 €

Résumé:

Le Grand Besançon a obtenu en 2007 et pour une durée de 4 ans la reconnaissance soutenue par l'Ademe « Cap Cit'ergie », premier niveau de performance de la politique énergie-climat menée par la collectivité. Le Grand Besançon souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans le processus et vise l'obtention du label « Cit'ergie » en 2013.

Pour s'engager dans le processus de labellisation « Cit'ergie », le Grand Besançon est tenu d'établir, en lien avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'Ademe, un état des lieux de sa politique énergie-climat et un audit par un auditeur accrédité par l'Ademe en 2013, puis un suivi par l'intermédiaire de visites annuelles du conseiller durant 3 ans, jusqu'en 2016. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ADEME pour l'ensemble de ces actions.

I. Rappel sur le processus Cit'ergie

Le Grand Besançon a obtenu le premier niveau de label « Cit'ergie » soutenu par l'Ademe : la reconnaissance « Cap Cit'ergie », le 18 décembre 2007. Ce label récompense l'engagement de la collectivité sur des objectifs Energie et Climat. L'évaluation porte sur 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération.

Cette démarche de labellisation « Cit'ergie » s'inscrit en lien avec l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le renouvellement du processus de labellisation doit être en cohérence et appuyer la politique actuelle menée sur le PCET, il vise à étayer et renforcer la politique énergieclimat et son plan d'actions grâce au Conseiller Cit'ergie. Il devra également permettre d'aider la collectivité à suivre et évaluer les actions énergie-climat mises en place.

Le label Cit'ergie a été délivré pour une période de quatre ans en décembre 2007. Cette période est arrivée à échéance en décembre 2011. Le Grand Besançon a fait le choix début 2011 d'attendre le lancement du nouveau catalogue d'aide à l'évaluation et intégrant davantage l'aspect adaptation au changement climatique dans l'évaluation de la politique énergie-climat, pour renouveler son processus en 2013.

Le Grand Besançon sera tenu de réaliser dans un premier temps un état des lieux de sa politique énergie-climat à l'issue des 4 années « Cap Cit'ergie » qui viennent de s'écouler, puis un audit préalable à l'attribution du label et une visite annuelle de suivi du plan d'action. Le conseiller qui sera retenu pour accompagner le Grand Besançon et l'auditeur sélectionné pour évaluer la démarche sont tous deux accrédités Cit'ergie.

II. Estimation prévisionnelle du budget associé au renouvellement du processus

Le coût de la labellisation (coûts du conseiller et de l'auditeur) est estimé à 45 000 € TTC.

Une demande de participation sera sollicitée auprès de l'ADEME pour la totalité du processus (état des lieux, audit et suivis annuels) à hauteur de 50 %, et du FEDER à hauteur de 30 %.

Budget prévisionnel - Coût de l'opération :

Total TTC	45 000 €
Grand Besançon	9 000 €
FEDER	13 500 €
ADEME	22 500 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opération Cit'ergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Ademe et du Feder pour le renouvellement du processus et son suivi annuel par le conseiller Cit'ergie et par l'auditeur.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 108 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche Comté Préfecture du Doubs Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2013